



PB-PP B-35318
BELGIE(N)-BELGIQUE

Ruralités

N°52

DOSSIER PAC



Réseau wallon
de Développement Rural

2^e trimestre 2022

N° d'agrément : P914304

Réseau wallon de Développement Rural
Cellule d'Animation du RwDR

Avec le soutien de
la



Fonds européen agricole pour le développement rural :
l'Europe investit dans les zones rurales.



Edito	2
Dossier PAC	3
La nouvelle PAC 2023-2027	3
PAC 2023-2027 : regards croisés de deux agriculteurs wallons sur les nouvelles mesures européennes	6
Proposition wallonne PAC 2023-2027 : Point de vue des organisations environnementales	8
Forêt	9
Associations forestières : les petites tiges font les grandes forêts	9
Mobilité	11
La mobilité durable en Hesbaye brabançonne	11
RwDR	12
Les enjeux d'une ruralité intelligente	12
Énergie	13
Énergie : quel soutien du monde rural à la crise énergétique ?	13
Jeunes	15
Accompagner la transmission des fermes : un défi pour la Wallonie	15
Agriculture sociale	17
1 ^{er} Festival de l'Agriculture sociale	17
Innovation	18
Route de l'Innovation « Maraîchage »	18

ÉDITO

Lorsque ce numéro sera dans vos mains, nous serons déjà en plein été. Et pourtant, nous y travaillons depuis le printemps. Élaborer un numéro de Ruralités, c'est un peu comme pour la nouvelle Politique Agricole Commune : un travail de longue haleine. Et c'est justement par une présentation des nouveautés de cette PAC 2023-2027 que nous allons entamer ce numéro. Vous le verrez, de nombreuses évolutions sont présentes : on vous parlera notamment des éco-régimes, mais aussi des Réseaux PAC, appelés à remplacer les Réseaux de Développement Ruraux tels que nous les connaissons.

Nous ne serons pas les seuls à nous exprimer sur la nouvelle PAC, puisque nous avons tendu le micro à deux agriculteurs, qui nous ont confié le fruit de leur réflexion face à cette PAC. C'est ensuite Julie Vandamme qui clôturera le sujet, en nous livrant le point de vue d'Inter Environnement Wallonie (IEW), la fédération d'associations environnementales wallonnes, qui, on s'en doute, est davantage axée sur les enjeux liés à l'environnement.

Mais puisque la nouvelle PAC n'est pas pour tout de suite, ce sont beaucoup d'autres sujets que nous avons choisi de vous présenter aussi, face à l'actualité, notamment la crise énergétique que nous connaissons. Car devant ces enjeux, plusieurs pistes se proposent à nous : celle de la mobilité douce (page 11), d'une production d'énergie verte (pages 13 et 14), mais aussi la question de la gestion raisonnée de nos forêts (pages 9 et 10).

Enfin, nous avons voulu vous présenter une petite partie du travail du Réseau wallon de Développement Rural de ces derniers mois : que ce soient la Route de l'Innovation « Maraîchage », dont la saison 2021-2022 est arrivée à son terme, le Groupe de Travail « Territoires intelligents » qui entame sa route, le Festival de l'Agriculture sociale dont nous vous avons déjà parlé, ou enfin le Groupe de Travail « transmission » qui s'attaque à la question cruciale du renouvellement des générations en agriculture.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et espérons que vous passerez un bon été.

La Cellule d'Animation du Réseau

La nouvelle PAC 2023-2027

Tous les 7 ans, la Politique Agricole Commune (PAC) fait l'objet d'une réforme permettant à celle-ci de répondre aux enjeux de l'agriculture européenne.

À l'origine, en 1962, les objectifs de la PAC étaient les suivants :

- « Accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre » ;
- « Assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture » ;
- « Stabiliser les marchés », en évitant notamment la surproduction, mais aussi en luttant contre une trop grande instabilité et volatilité des prix ;
- « Garantir la sécurité des approvisionnements » ;
- « Assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs ».

À ces objectifs se sont ajoutés l'attachement à une alimentation saine et de qualité, une production respectueuse de l'environnement et des animaux, ainsi qu'une attention croissante pour le développement rural à travers l'aménagement des territoires, la gestion des ressources naturelles, la diversification économique dans les zones rurales, le bien-être animal et, enfin, ces dernières années, à la lutte contre le réchauffement climatique.

Une nouvelle PAC sera mise en œuvre à partir de 2023

Au niveau européen, les décisions sur la PAC post 2020 n'ont pas pu être prises avant les élections européennes de juin 2019 : le Brexit, le renouvellement du Parlement, puis de la Commission, la crise du Covid ont bloqué les discussions. C'est pourquoi la nouvelle PAC entrera finalement en vigueur en 2023.

2021 et 2022 sont donc deux années de transition, pendant lesquelles les règles actuelles continuent à s'appliquer, mais avec des budgets révisés.

Principes

Pour rappel, la PAC est organisée autour de deux « piliers ». Le **premier pilier** concerne le soutien des marchés et des revenus agricoles. Ces **aides directes** aux agriculteurs représentent aujourd'hui le principal instrument de la PAC. Ces aides sont aujourd'hui pour la plupart « découplées » : elles ne dépendent pas du type de production mais de la surface agricole ou du nombre de têtes de bétail que possède l'exploitation. Les États membres ont la possibilité de « coupler » une partie des aides pour favoriser certains types de productions lorsque celles-ci connaissent des difficultés. Quatre types d'aides directes sont disponibles, sous réserve d'en respecter les critères :

- **Païement jeunes agriculteurs** : pour agriculteurs de moins de 40 ans ou en nouvelle installation ;
- **Païement redistributif** : à la discrétion des États membres et des Régions,

qui peuvent allouer une partie des fonds destinés aux grandes exploitations à des exploitations de plus petite taille ;

- **Païement de base** : une aide à l'hectare harmonisée au niveau national ou régional ;
- **Païement « vert »** : accessible sous réserve de respecter différentes conditions : deux ou trois cultures différentes sur son exploitation, maintien des prairies permanentes ainsi que des surfaces d'intérêt écologique.

Pour toucher ces aides directes, les agriculteurs doivent respecter plusieurs critères environnementaux et de bien-être des animaux : c'est le **principe de « conditionnalité »**.

Le **deuxième pilier** de la PAC constitue lui la **politique de développement rural**. Inaugurée en 2003, cette politique a pour objectif de maintenir le dynamisme socio-économique des territoires ruraux. Son enveloppe finance un large panel de mesures cofinancées par les États membres, allant de la modernisation des exploitations à la promotion du tourisme rural, en passant par la formation des agriculteurs, les aides à l'installation ou encore l'agriculture biologique.

Principales évolutions de la PAC 2023-2027

Pour la période 2023-2027, la politique agricole commune (PAC) s'articule autour de dix objectifs clés à visées sociale, environnementale et économique. Les pays de l'UE se sont

appuyés sur ces objectifs pour préparer leurs « plans stratégiques » relevant de la PAC.

Plusieurs évolutions marquent la prochaine PAC.

Ecorégimes

Au sein du 1^{er} pilier, la grande nouveauté réside dans la mise en place des **Eco-régimes**. Ils définissent des aides pour des pratiques agricoles ou des situations qui améliorent la protection de l'environnement, atténuent le changement climatique, ou améliorent le bien-être animal.

L'aide est conditionnée au respect de pratiques agricoles allant au-delà des exigences de la nouvelle conditionnalité, et différentes de celles financées dans le cadre des mesures agro-environnementales et climatiques (2^{ème} pilier). Elle peut être accordée sous forme d'un montant forfaitaire ou d'une indemnisation des surcoûts ou pertes de revenu liés à une pratique.

Le paiement vert disparaît en tant que paiement distinct, mais la nouvelle conditionnalité intégrera les 3 règles de l'actuel paiement vert avec quelques évolutions : maintien des prairies permanentes, diversité des cultures et part de 4% de Surfaces d'Intérêt Environnemental (SIE) non productives (hors couverts).

Le contenu des mesures (appelées **interventions** désormais) de développement rural diffère peu des programmes actuels, mais laisse davantage de latitude aux États membres. En voici quelques évolutions.

Les réseaux PAC

Les Réseaux de Développement Rural sont remplacés par des réseaux PAC qui couvriront les 2 piliers. Dans chaque État membre ces réseaux seront chargés de la mise en réseau des organisations et des administrations, des conseillers, des chercheurs et des autres acteurs de l'innovation, ainsi que d'autres acteurs dans le domaine de l'agriculture et du développement rural.

3 OBJECTIFS GLOBAUX



9 OBJECTIFS SPÉCIFIQUES



1 OBJECTIF TRANSVERSAL

Encourager la modernisation, accompagner la transition numérique et partager le savoir et l'innovation

Budgets

Le Cadre Financier Pluriannuel européen fixe les grands chapitres de ressources et dépenses pour 7 ans. Pour les financements agricoles les grandes lignes sont :

- Pour la PAC, reconduction en euros courants de chacun des fonds des 2 piliers ;
- Les montants des enveloppes d'aides du 1^{er} pilier par État-membres continuent de converger vers la moyenne européenne des aides par hectare ;
- Le plan de relance européen finance un bonus de 10 % du 2^{ème} pilier, dont les dépenses devront être engagées en 2021-2022.

En Wallonie, le budget total de la PAC 2023-2027 s'élèvera à 1,862 milliard d'euros :

- 1,328 milliard (Union Européenne) seront mobilisés dans le cadre du 1^{er} pilier. Au sein de cette enveloppe, les Eco-régimes représenteront 345 millions d'euros ;

- 534 millions € (1/3 UE + 2/3 Wallonie) seront mobilisés dans le cadre du 2^{ème} pilier.

Spécificités de la PAC wallonne

La programmation 2023-2027 de la PAC est davantage basée sur la subsidiarité, c'est-à-dire une plus grande autonomie des États membres et/ou Régions. Il revient dès lors à chacun d'entre eux d'élaborer un « Plan stratégique ».

Compétente en matière d'agriculture, la Wallonie a défini les grandes orientations qu'elle compte mettre en œuvre sur son territoire. En janvier 2022, le Gouvernement wallon a présenté les accents qu'il souhaite donner à la PAC régionale.

L'exécutif régional s'est fixé les objectifs suivants :

- Soutenir le revenu des agriculteurs ;
- Soutenir équitablement les différents types d'agriculture qui doivent garder leur complémentarité par rapport aux besoins du marché (conventionnel, bio, élevage, cultures, maraîchage...)

- Soutenir l'agriculture familiale à taille humaine ;
- Veiller à sauvegarder et à promouvoir l'autonomie alimentaire ;
- Assurer une transition vers une agriculture plus durable ;
- Contribuer aux objectifs de la Région pour la nature, l'environnement et le climat ;
- S'inscrire dans les orientations données par le **Green Deal**¹ ;
- Favoriser la reprise des exploitations par la nouvelle génération ;
- Renforcer et relocaliser la plus-value des productions.

Comme mentionné, la nouveauté au niveau du 1^{er} pilier est la mise en place des « **Eco-régimes** ». Il s'agit d'une obligation pour les États membres qui doivent y réserver minimum 25 % du budget du 1^{er} pilier. Le Gouvernement wallon a décidé de réserver minimum 26 % à leur mise en place. La participation des agriculteurs se fera, quant à elle, sur base volontaire. Les éco-régimes proposés par la Wallonie, qui doivent faire l'objet d'une validation par la Commission Européenne, sont les suivants :

- Eco-régime « Soutien aux prairies permanentes » afin de les maintenir permanentes, de promouvoir l'élevage extensif et de valoriser la contribution des éleveurs qui détiennent des charges en bétail moins élevées ;
- Eco-régime « Couverture du sol » afin d'encourager la couverture du sol du 1^{er} janvier au 15 février ;
- Eco-régime « Cultures favorables à l'environnement » afin de promouvoir des cultures qualifiées de favorables à l'environnement par leurs qualités intrinsèques ;
- Eco-régime « maillage écologique » afin d'encourager le maintien et le développement des éléments de maillage favorables à la biodiversité.

Différents soutiens couplés (pour les vaches viandeuses, mixtes, laitières et les ovins) ont été adaptés et un nouveau soutien couplé pour les protéa-



gineux (soutien à l'autonomie alimentaire) a été proposé.

Le paiement « Jeunes agriculteurs » doté d'un budget de 38,5 millions aura pour objectif de favoriser le renouvellement des générations agricoles.

Le **2^{ème} pilier** s'adresse à différents acteurs du monde rural. Les agriculteurs en sont les principaux bénéficiaires avec près de 80 % de l'enveloppe totale. Mais, les communes, Maisons du tourisme, Groupes d'Action Locale LEADER, Parcs naturels, secteur forestier... sont également concernés.

Ces dispositifs d'aides permettent :

- D'accompagner l'investissement dans la production, la transformation auprès des agriculteurs et des PME, ainsi que le développement de la filière forêt-bois ;
- D'améliorer la biodiversité et de participer à l'effort en faveur de l'environnement et du climat ;
- D'encourager l'innovation dans les territoires ruraux ;
- De soutenir leur attractivité ;
- De favoriser la création d'activités et d'emplois en milieu rural.

De nouvelles interventions wallonnes et modalités de mise en œuvre de mesures existantes devraient voir le jour :

- Au niveau de l'agriculture bio et en vue d'atteindre l'objectif de 30 % de surface bio en 2030, les aides seront majorées de 7 %. Un soutien particulier sera également porté au petit maraîchage bio (indemnités de 4.000 €/Ha pour 3 hectares maximum) ;

- Les jeunes agriculteurs auront la possibilité d'accéder aux aides en étant à titre complémentaire dans un premier temps. Par ailleurs, l'obligation de développement, qui poussait parfois à l'agrandissement déraisonnable, sera supprimée ;
- De nouvelles mesures de soutien seront accordées aux agriculteurs et forestiers pour des investissements non productifs en vue de l'adaptation au changement climatique ;
- Une nouvelle MAEC Sol ;
- Une intervention visant à favoriser de nouvelles formes de coopération entre les organismes de recherche, les centres techniques et les acteurs de la production agricole ou sylvicole et réunis dans un « Groupe Opérationnel ».

Par ailleurs, le financement d'investissements dans des infrastructures de santé en zone rurale, le soutien à l'agriculture sociale et au tourisme, les indemnités Natura 2000 et l'aide à la restauration des zones Natura 2000 sont maintenus.

Tout ce qui précède est susceptible d'évoluer en fonction des observations que les services de la Commission émettront sur les propositions wallonnes.

¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr



PAC 2023-2027 : Regards croisés de deux agriculteurs wallons sur les nouvelles mesures européennes

Agriculteurs actifs depuis plusieurs décennies, Olivier Gathy et Gerhard Piront ont bien connu les différentes générations de la Politique Agricole Commune (PAC). Respectivement installés dans le Condroz et en Haute Ardenne, Ruralités leur a donné « carte blanche » afin qu'ils partagent leur vision de la nouvelle PAC et de son avenir dans cet entretien croisé.

Que pensez-vous de l'évolution des différentes PAC ?

Olivier Gathy : Au fur et à mesure des différentes PAC, mon ressenti est que l'Europe devient complètement dépendante des autres pays pour sa survie alimentaire à cause de sa politique agricole. Sans mentionner les aides financières, nous nous dirigeons de plus en plus vers une réduction de la production tout en augmentant les surfaces d'intérêts écologiques. Ce dernier point est positif, mais cela va trop loin.

Gerhard Piront : Je suis plutôt mitigé par rapport à cette nouvelle PAC. J'ai le sentiment que l'on nous demande de produire toujours plus pour gagner la même chose. Aujourd'hui, nous avons 150 vaches dans notre exploitation. Il y a 30 ans, cela m'aurait semblé énorme, mais, à notre époque, c'est la moyenne et cela soulève beaucoup de questions. Plus globalement, je trouve que le tout manque de vision à long terme. Pour gérer une ferme, il faut un budget pour toute une carrière et pas juste cinq ans.

La nouvelle PAC est présentée comme étant plus verte que les autres. Est-ce le cas ?

O.G. : Je pense qu'on fait fausse route. C'est évident qu'il faut mettre

le réchauffement climatique et l'environnement au centre des préoccupations, mais il y a selon moi d'autres façons de le faire. Certes, la PAC apporte un soutien financier non négligeable aux agriculteurs, mais il s'agit avant tout d'un organisme destiné à contrôler nos activités.

Nous sommes actuellement devant un énorme dilemme où, d'un côté, nous avons la faculté de produire assez de nourriture pour résoudre les problèmes de pénuries alimentaires qui pointent à l'horizon et de l'autre, on ôte une surface agricole de très bonne qualité pour organiser une dépendance par rapport aux autres pays.

G.P. : Je ne sais pas s'il est exact de la qualifier comme étant plus verte. Avec cette nouvelle PAC, le verdissement des sols devient obligatoire. Mais, dans les faits, je pense que le milieu agricole utilise déjà beaucoup moins de produits chimiques que par le passé. Nous produisons par exemple moins d'azote que nos prédécesseurs, car nous sommes techniquement plus justes. Je dirais qu'il y a avant toute chose une prise de conscience du monde agricole concernant le besoin de changer certaines de ses pratiques, car c'est une nécessité, que cela soit imposé par la PAC ou non.

Une des grosses nouveautés de cette nouvelle PAC, ce sont les éco-régimes. Percevez-vous cela comme un avantage ?

O.G. : Selon moi, il s'agit avant tout de greenwashing. Je ne suis pas contre le principe des éco-régimes, mais le vrai problème concerne la façon dont ce principe est appliqué. Dans les faits, nous allons devoir continuer de respecter les mesures de verdissements introduites lors de la dernière PAC, mais sans percevoir les rémunérations qui y étaient attachées. Je pense qu'il est possible de procéder plus sereinement et de protéger la nature en même temps, car, à l'heure actuelle, il y a une grosse perte de rentabilité pour les agriculteurs. Le risque, à terme, est de voir l'agriculture être transférée à des grosses multinationales pour lesquelles le système PAC sera impossible à faire respecter.

G.P. : Pour moi, il s'agit avant tout d'une question de prix et de rentabilité. Tous les coûts ont augmenté et je vois mal les gens de la culture créer des parcelles pour y produire de nouveaux produits. La plupart des agriculteurs ne sont pas contre le fait que cette PAC soit verte, mais nous craignons un manque de rentabilité. Que l'on souhaite faire une agriculture plus verte est évident, mais encore faut-il pouvoir payer. Nous



évoluons véritablement dans un système basé sur des primes et je pense que cela n'est pas tenable économiquement sur le long terme.

La PAC est-elle encore en phase avec la réalité agricole ?

O.G. : Il est clair qu'il n'y a plus une adéquation parfaite. Les priorités ont changé et on en vient à se demander ce qu'il se passe au niveau des décisions européennes. Nous avons parfois l'impression de ne pas être considérés et que nos besoins ne sont pas pris en compte. Cela fait 15 ans que nous sommes dans un processus de dépendance agricole envers d'autres pays, avec des échéances de plus en plus difficiles à tenir. À côté d'une PAC qui veut une diminution des gaz à effet de serre, on va signer des traités comme le CETA pour importer des produits extérieurs transportés par bateau alors que nous pourrions les produire ici. Il y a donc une forme d'incohérence entre les objectifs recherchés et la réalité des faits.

G.P. : Ce qui m'inquiète particulièrement, ce sont les échéances que l'on nous impose afin de pouvoir nous contrôler. Le législateur a tendance à oublier que la nature, c'est d'abord une question de temps et de climat. L'agriculture est fondamentalement liée à ces deux facteurs et non à une date précise. La PAC doit pouvoir exercer une forme de contrôle, mais cela se fait au détriment d'une certaine logique.

Certains agriculteurs qualifient cette PAC comme étant trop bio ? Partagez-vous cet avis ?

O.G. : Je ne dirais pas qu'elle l'est trop, mais, en tout cas, elle est fortement influencée par cette politique. L'une des réalités actuelles, c'est que le chiffre d'affaires de certains producteurs bio est une catastrophe. L'agriculture

cherche à donner à ses produits une haute valeur ajoutée tandis que, par exemple, les grandes surfaces proposent des produits dits bio à bas prix. Par ses choix alimentaires, le consommateur oriente donc de plus en plus notre secteur vers une agriculture industrielle conventionnelle. L'espoir d'avoir 30% d'exploitation agricole en bio d'ici 2030 est une utopie pure et simple.

G.P. : Je ne sais pas si elle l'est trop, mais il est évident que la question du bio est devenue centrale pour nous. Le véritable problème est que, à l'heure actuelle, on nous demande de produire toujours plus de bio, mais le consommateur ne suit pas derrière. Nous avons clairement observé une chute des ventes après la crise du Covid et donc une perte de rentabilité significative. Certains de mes collègues veulent eux aussi produire du bio, mais il n'y a plus de marché. J'entends que l'on vise une production agricole bio de 30%, mais il faut que la consommation soit proportionnelle à cet objectif, sinon c'est inutile. En poussant pour faire du bio un standard alimentaire, la PAC est en train de créer exactement l'effet inverse.



Proposition wallonne PAC 2023-2027 : Point de vue des organisations environnementales

Pour nous, la PAC est un mécanisme qui avait tout son intérêt au sortir de la 2ème guerre mondiale afin de booster la production et éviter la famine de la population européenne. Soixante ans plus tard¹, elle s'est considérablement complexifiée pour tenter de répondre aux enjeux environnementaux notamment. Si l'intention est noble, la mécanique est grippée. De réforme en réforme, on est venu ajouter des couches de contraintes aux agriculteurs sans jamais remettre en cause « le cœur du réacteur ». Aujourd'hui, c'est toute la logique de la PAC qu'il faudrait revoir pour que les agriculteurs puissent vivre de leur métier en interaction positive avec la nature.

Beaucoup d'espoirs étaient permis en 2018 avec la proposition de texte de la Commission Européenne. La porte était ouverte aux dialogues avec de nouvelles parties prenantes comme les organisations environnementales. En Wallonie, le dialogue a d'ailleurs été initié à plusieurs niveaux à commencer dans les services de l'administration. Malheureusement, au cours des discussions auxquelles nous avons participé, celles-ci sont restées cadrées dans des tractations techniques qui n'ont jamais vraiment permis d'envisager une refonte profonde de la PAC. Les textes européens adoptés en

2021 ont également été décevants sur la possibilité pour les Etats Membres de mettre en place un réel changement de cap.

Ce constat général évacué, si l'on regarde à l'intérieur du cadre, on est un peu dans la même logique de soufflet qui retombe. Après des discussions constructives animées par l'administration, la proposition émanant du ministère de l'agriculture qui nous a été soumise en 2022 était plutôt décevante.

On y découvre :

- Un maintien du budget des aides couplées alors que le secteur bovin est en crise. Une proposition de transition avait pourtant été échaudée par imPAACTe² en profitant du nouvel outil des éco-régimes pour aider les éleveurs à sortir du cercle vicieux de l'augmentation du nombre d'animaux pour s'en sortir.
- Un budget insuffisant pour atteindre l'objectif ambitieux de la Déclaration de Politique Régionale d'atteindre 30% de surface agricoles utiles en agriculture biologique d'ici 2030 en Wallonie.

On ne trouve rien par contre sur des objectifs concrets en matière d'ambition climatique (réduction de gaz à effets de serre) ou de réduction des pesticides. En ce qui concerne la biodiversité, on est au minimum exigé par le cadre européen, trop faible pour enrayer un déclin délétère en milieu agricole.

On regrette d'autant plus aujourd'hui, dans le contexte de menace brandie quant à notre sécurité alimentaire, que rien n'ait été activé en soutien à la création de groupements de producteurs.

Finalement, imPAACTe avait tenté de changer la vision des aides à l'investissement dans une optique plus durable (sur les trois piliers) mais ce domaine était intouchable.

On terminera néanmoins sur quelques notes positives anecdotiques comme la légère augmentation du paiement redistributif ou le soutien aux petits maraîchers bio.

Il faudra cependant rester attentif à la rédaction des Arrêtés d'exécution dans un contexte d'affaiblissement général des ambitions environnementales ; car on sait que le diable se cache dans les détails...

Julie Van Damme, IEW

¹ Elle a soufflé ses 60 bougies début de ce mois.

² imPAACTe est une coalition du WWF-Belgique, Natagora, IEW, Greenpeace et Nature & Progrès, organisations environnementales parties prenantes des discussions officielles autour du Plan Stratégique PAC wallon.

Associations forestières : les petites tiges font les grandes forêts

Précurseur en Wallonie, l'Association forestière du Pays des Tiges et Chavées permet aux propriétaires de petites parcelles de gérer leurs bois de façon durable et coordonnée.

Loin d'être un territoire uniforme, la forêt wallonne est composée de nombreuses parcelles privées. Près d'un quart de celles-ci comptabilisent une superficie de moins de 5 hectares, répertoriées dans ce que l'on appelle la « Petite Forêt Privée » (PFP). Très souvent, elles ont pour propriétaires des héritiers ou des particuliers désirant investir dans le bois, sans avoir pour autant de connaissances pointues en la matière.

Les territoires des communes de Assesse, Gesves et Ohey ne dérogent pas à cette description. La forêt y étant morcelée en quelques dizaines de propriétés, parfois éloignées de plusieurs kilomètres, il est parfois délicat de la gérer de façon efficace et durable. Raison pour laquelle une association forestière a vu le jour en 2020, avec le soutien de l'Office Economique Wallon du Bois (OEWB) et du GAL Pays des Tiges et Chavées.

Comme un air de Savoie

Inspiré du parc naturel régional du Massif des Bauges, en France, ce regroupement offre à ces « petits propriétaires » 3 services principaux. « Il s'agit premièrement d'un partage d'informations, d'expérience et de réseautage, explique Vincent Colson, responsable de la Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée (inclue dans l'OEWB). Ils peuvent également bénéficier de services individuels tels que des conseils ou des opérations de vente groupée, ainsi que la mise en place d'un plan de gestion. C'est la base, pour un propriétaire et ses successeurs, d'avoir un état descriptif de ses parcelles et de savoir ce qui a été

plus ou moins envisagé pour les 10 ou 15 prochaines années. Si une tempête ou un orage terrible survient, on adaptera bien sûr la ligne de conduite mais au moins une tendance générale est donnée. »

Une gestion en duo

Actuellement, l'association forestière totalise 126 hectares pour 11 propriétaires, et est conjointement animée par le GAL et la Cellule d'Appui. « Nous sommes là comme partenaires techniques, pour répondre par exemple aux questions ou gérer les opérations groupées, reprend Vincent Colson. Le GAL fait, quant à lui, usage de son ancrage local, qui lui permet notamment d'assurer la communication, de fournir les locaux pour les réunions ou encore de relancer les dynamiques de groupes. »

Bien que certains propriétaires se rencontrent parfois de leur propre chef, « le GAL et la Cellule d'appui sont les moteurs de l'association, confirme Baudoin Collart, détenteur d'une parcelle à Crupet (Assesse). Sans eux,

je ne pense pas que nous pourrions mettre ces actions en place. On est parfois moins motivé à prendre les choses en main lorsqu'on ne possède que quelques hectares tandis qu'ici, une fois la dynamique lancée, c'est tout de suite plus stimulant. »

Formations à la demande

En devenant membre de l'Association, les propriétaires font automatiquement partie des deux instances régionales que sont la Société Royale Forestière ainsi que Nature, Terre et Forêts. Ce qui leur permet par exemple de bénéficier, une fois par an au minimum, de formations sur une thématique identifiée par les propriétaires eux-mêmes. « Par exemple, cette année nous avons suivi une formation pour identifier les arbres d'avenir, et cela avait été décidé lors d'une visite de parcelle, complète Baudoin Collart. C'est non seulement très instructif mais également convivial, et l'on se sent par ailleurs écouté. »

MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

ECHANGES ENTRE PROPRIÉTAIRES

GESTION CONCERTÉE

ASSESE

CIRCUIT COURT

INTERLOCUTEUR VERS LES PROFESSIONNELS

S'ASSOCIER POUR GÉRER DURABLEMENT SES FORÊTS?

COUPES ET TRAVAUX GROUPÉS

RELAIS LOCAL

GESVES

RÉPONSE FACE AUX CRISES SANITAIRES

OHEY

FORMATION



Le Condroz s'inspire du savoir savoyard

L'Association forestière du Pays des Tiges et Chavées est directement inspirée d'une structure existant en Savoie et Haute-Savoie. Malgré la grande distance avec le Condroz, les parcelles forestières comportent en effet de grandes similitudes.

Avant d'officiallement voir le jour en 2020, l'Association forestière du Pays des Tiges et Chavées (PTC) est d'abord passée par une longue période de gestation. Laquelle remonte à 2017, lorsque des membres du GAL éponyme et de l'Office Economique Wallon du Bois (OEWB) se sont rendus dans le Parc naturel régional du Massif des Bauges (Auvergne-Rhône-Alpes), afin d'en apprendre plus sur leur Association syndicale libre de Gestion forestière, elle-même rencontrée dans le cadre d'un projet Interreg France-Wallonie-Flandre.

« Ce mode de regroupement nous intéressait car il nous semblait adapté aux spécificités de la Petite Forêt Privée wallonne, raconte Vincent Colson, responsable de la Cellule d'appui à la Petite Forêt Privée (OEWB). On retrouve par exemple l'émiettement des propriétés, le fait de ne détenir que quelques parcelles, ou encore le fait que la mise en société des parcelles [NDLR : c'est-à-dire en « groupements forestiers »] ne corresponde pas aux mentalités. »

Gestion dans la durée

À leur retour de France, les deux organisations se sont donc données pour objectif d'adapter ce concept aux réalités belges. « Le but était de mettre en place des actions qui s'inscrivent plus dans la durée que les opérations groupées "one shot" que l'on réalisait à l'époque », poursuit Vincent Colson. Le tout, sans toucher à la propriété des parcelles. Une analyse juridique, de nombreux contacts individuels avec les propriétaires et une réunion de présentation plus tard, l'Association forestière du PTC était née.

« La grande différence avec le modèle français, c'est que là-bas il s'agit d'une association de parcelles, et non de personnes comme c'est le cas chez nous, souligne encore notre interlocuteur. Cela veut dire que par défaut, même en cas de succession ou de revente, la propriété reste dans l'association. » Ce qui assure alors une continuité des opérations, primordiale afin de gérer nos forêts de façon durable.

Multiplication et pérennité

Deux ans après sa naissance, l'Association atteint son rythme de croisière. Tant et si bien qu'elle a pu recevoir, en mai dernier, la visite « retour » de la délégation française. Au programme de cette journée : visite de propriétés, ateliers thématiques

et présentation du concept en présence de la Ministre en charge de l'Environnement, la Nature, la Forêt et la Ruralité, Céline Tellier.

Pionnière en la matière, l'Association du PTC a depuis été rejointe par de nouvelles initiatives. À commencer par le Parc Naturel des Sources (Spa-Stoumont), qui regroupe actuellement 20 membres pour 62 hectares de forêt. D'autres territoires envisagent également de créer leurs associations forestières : Le Parc Naturel de l'Ardenne Méridionale, le GAL Pays de l'Ourthe ou encore le GAL 100 villages – 1 avenir.

Preuve en est que le concept plaît aux propriétaires forestiers. Le défi, maintenant, est de parvenir à assurer la pérennité de ces structures. « Le modèle français est le modèle idéal pour moi, mais je ne suis pas sûr que l'on puisse le mettre en place car cela nécessiterait de créer un nouveau statut juridique en droit belge, reprend Vincent Colson. À défaut de cela, je pense que c'est par les services et le rôle moteur joué par l'Association que les propriétaires seront convaincus de rester. »

Plus d'infos :

<https://www.tiges-chavees.be/lassociation-forestiere-des-tiges-et-chavees>

La mobilité durable en Hesbaye brabançonne

Alice Renquet, chargée des missions « Mobilité » et « Aménagement du territoire » au sein du GAL Culturalité en Hesbaye brabançonne, explique que la mobilité est un thème prioritaire du schéma de développement du territoire de cette région, qui se veut raisonné et durable.

La mobilité, une priorité

À l'est du Brabant wallon, l'usage de la voiture est encore trop fréquent : situé entre deux axes routiers, le territoire n'est pas desservi en gares ferroviaires et les transports en commun y sont peu fréquents, les axes secondaires sont alors encombrés. Cependant, de nombreux déplacements en voiture ont également lieu en direction du centre du Brabant wallon, ainsi qu'à l'intérieur du territoire. « *On s'est rendu compte qu'il y avait une carte à jouer au niveau de la mobilité au sein-même du Brabant wallon, avec évidemment les bus, mais aussi pourquoi pas le vélo* », mentionne Alice Renquet, qui rappelle aussi la présence de RAVeL et Points-Nœuds sur le territoire.

Les objectifs mobilité du GAL

À l'issue de nombreux ateliers du territoire impliquant les élus, diverses missions axées sur la mobilité à l'horizon 2030 ont été déterminées pour cette région : « Promouvoir et sensibiliser aux modes de transports alternatifs auprès de divers publics », « Mettre en lien les stratégies mobilité Communes/Province/Région », ou encore « Faciliter la mise en place de nouveaux projets d'infrastructures et d'équipements ».

Se déplacer autrement

Afin de sensibiliser et d'inciter les citoyens de son territoire à se déplacer

de manière durable, le GAL Culturalité a mis sur différentes activités. Une priorité ? Mettre l'humain au cœur des initiatives, grâce à des événements rassembleurs.

Depuis 2019, le GAL organise ses « Challenges Mobilité », invitant à la multimodalité. À l'occasion de ces derniers, qu'Alice Renquet qualifie de « coopératifs » plus que compétitifs, les participants sont invités à enregistrer les kilomètres parcourus avec des modes de transport alternatifs sur une plateforme dédiée. Parmi les publics cibles, on retrouve notamment les administrations communales et les écoles primaires ou secondaire de la région. Ces défis, qui ont généré énormément de retours positifs de la part des participants, ont également contribué à nourrir la décision des politiques sur les actions à mettre en place puisque les zones où les déplacements sont nombreux ont pu être déterminées.

Ensuite, créé en mars 2020, le « Guide des solutions » recueille les diverses solutions de mobilité alternatives à la voiture. Ce guide a été mis à disposition du public en versions imprimée et numérique.

Finalement, des formations, surnommées « Bike Days », sont également proposées dans les différentes écoles du territoire. Des sujets tels que le changement d'une roue de vélo sont alors abordés.

Pour toutes ces actions, le GAL collabore avec les différentes entités locales, comme le GRACQ (Groupe de Recherche et d'Action des Cyclistes Quotidiens) sur les Challenges Mobilité et les Bike Days.

La plateforme Mobilité Est-BW

Dans le but de communiquer sur tous les aspects de mobilité durable et alternative à disposition des citoyens, la plateforme Mobilité Est-BW a été créée par le GAL. Cette large plateforme de communication a été lancée en mars 2022.

Mobilité Est-BW rassemble donc non seulement les initiatives du GAL, mais également de tous les référents mobilité de la région (conseillers en mobilité, GRACQ, etc.) et autres acteurs du territoire.

« *Avec les autres acteurs, qu'ils soient provinciaux, communaux ou autre, on va tous dans la même direction et c'est motivant de voir que les choses avancent* », termine Alice Renquet.

Plus d'infos :

GAL Culturalité : culturalite.be

La plateforme mobilité :

<https://www.mobilite-estbw.be>



Les enjeux d'une ruralité intelligente

Un groupe de travail du RwDR étudie les « territoires intelligents » sous l'angle des besoins du monde rural.

Il n'est pas si loin le temps où l'on pouvait opposer la ville intelligente au village stupide. Mais le concept de smart city né dans les années 2000 autour d'une vision techniciste de la ville et des infrastructures capables d'en faciliter la gestion a, peu à peu, laissé place à une approche plus globale de territoire contributif et participatif qui part des citoyens et s'appuie sur l'intelligence collective et qui n'est surtout plus l'apanage des villes. Elle concerne tout autant les collectivités périurbaines et rurales. Les données et la technologie y tiennent toujours une place centrale mais celles-ci ne sont pas une fin en soi, elles sont un moyen pour imaginer le territoire de demain.

Si, dans sa stratégie Smart Région, la Wallonie a rapidement adopté le concept de « territoire intelligent » moins stigmatisant pour le monde rural, il est toutefois légitime de s'interroger sur les spécificités des territoires ruraux et de se demander si, en matière de

technologie, de data (données) et de développement numérique, ils ont des besoins particuliers.

C'est précisément la mission confiée par l'Agence du Numérique à un groupe de travail constitué d'acteurs membres du RwDR et partenaires : GAL, ADL, représentants d'intercommunales, etc.

Dans le contexte de nouveaux appels à projets « smart » que la Wallonie souhaite lancer dans les mois à venir, les travaux de ce groupe devraient permettre d'orienter la réflexion du Gouvernement wallon et peut-être l'engager sur la voie d'un soutien spécifique envers les territoires ruraux.

Les acquis de ce Groupe de Travail pourront également être valorisés dans le cadre de la programmation européenne à venir et ils seront en tout cas partagés par la CAR avec les membres de la task force européenne Smart Rural 27.

Les conclusions de ce « GT smart » n'ont pas encore été formalisées, mais il ressort d'ores et déjà des échanges avec les participants qu'à l'échelle des communes rurales la connectivité reste un enjeu majeur. Il est impossible d'imaginer développer de nouveaux services et de nouveaux usages quand la desserte en haut débit numérique n'est pas assurée de manière équitable.

Face à l'ensemble des défis que la technologie peut contribuer à relever, qu'il s'agisse de mobilité partagée, de réduction de la facture énergétique, de participation citoyenne, d'e-santé, de formation à distance, etc., les ressources humaines et financières des communes et des acteurs du monde rural sont limitées. Dès lors, dans le domaine des territoires intelligents comme dans bien d'autres, il y a un enjeu fort autour de la mutualisation : pour trouver des modèles économiques soutenables, pour proposer des solutions cohérentes et reproductibles, pour ne pas multiplier les outils par 262, et perdre le citoyen plutôt que l'aider à l'heure où la fracture numérique s'est encore creusée.

Le développement numérique doit être responsable et, si le groupe a bien rappelé que la technologie n'est qu'un moyen, n'oublions pas non plus que l'innovation sociale reste également au cœur des moteurs du développement des territoires ruraux.



Énergie : quel soutien du monde rural à la crise énergétique ?

À l'heure où les prix de l'énergie et du carburant atteignent des sommets, trouver des alternatives à ces ressources est devenu une question cruciale au fil des derniers mois. Si l'actualité récente de la guerre en Ukraine a mis en évidence la dépendance énergétique de l'Europe envers ses voisins, l'une des clés pour assurer son avenir énergétique pourrait bien provenir du monde rural. Son nom : la biométhanisation.

Un gaz mortel

Ce n'est un secret pour personne, le secteur agricole émet lui aussi des gaz à effet de serre du fait de ses activités d'élevage et de l'usage de fertilisants azotés. Si ces émissions n'ont cessé de baisser depuis le début des années nonante, l'agriculture représente toutefois 13% des émissions totales de la Belgique à elle seule.

Mais contrairement au dioxyde de carbone, le méthane, qui provient principalement de la digestion animale, pourrait bien avoir trouvé sa voie de rédemption en devenant un outil essentiel aux agriculteurs dans leur quête de réduction de leur empreinte carbone tout en constituant une formidable source d'énergie pour le futur.

La méthode B

Imiter le processus de fermentation qui a lieu dans le rumen d'une vache pour en faire de l'énergie : voici, en substance, comment résumer la biométhanisation. En d'autres termes, il s'agit de digérer toute forme de matière organique, en l'occurrence du lisier, pour créer de l'électricité, de la chaleur ou encore du biocarburant. Si, du fait de son essence même, l'agriculture est énérgivore, cette méthode positionne également les agriculteurs comme des producteurs énergétiques à part entière.

C'est bien simple ; 33 des 55 unités de biométhanisation actuellement

implantées en Wallonie sont des unités agricoles. Face à ce constat, il semble donc difficile d'ignorer le rôle que le secteur pourrait avoir à jouer à une époque où la dépendance énergétique des nations est plus que jamais sous le feu des projecteurs.

Des enjeux multiples pour un défi de taille

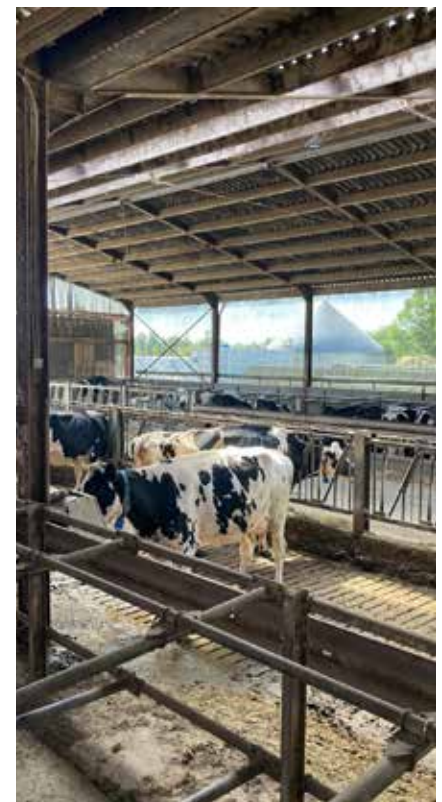
L'un des éléments clés liés à la biométhanisation réside dans son caractère circulaire. L'agriculteur récupère ainsi directement son propre combustible grâce à sa production pour ensuite le transformer en énergie, laquelle produit également des digestats, c'est-à-dire des résidus d'une matière organique particulièrement riche en nutriments.

Ce digestat peut ensuite être réutilisé comme engrais en étant épandu sur les champs, et réduit donc l'achat d'engrais azoté, favorisant ainsi la réduction des émissions liées aux cultures. Par ailleurs, la biométhanisation permet de produire localement de l'énergie de façon continue et permettrait, en théorie, d'alimenter plusieurs habitations en fonction de la quantité produite.

Si cette perspective a de quoi faire rêver, elle se heurte toutefois aux limitations actuelles du réseau de distribution. En l'état, l'usage de cette énergie se trouve encore limité malgré la capacité des unités agricoles d'en produire bien plus.

En réunissant à la fois des enjeux énergétiques, environnementaux et circulaires, la biométhanisation a tous les outils à sa disposition pour s'imposer comme une alternative solide au système de production et de distribution énergétique tel que nous le connaissons.

Le monde rural pourrait, dès lors, devenir un véritable pilier de la production énergétique de demain. Encore faudra-t-il que le législateur et le grand public en saisissent le potentiel.





Actif depuis plus de 40 ans dans la ferme familiale de Warelles à Enghien, Etienne Allard produit aujourd'hui sa propre énergie grâce à la biométhanisation. Convaincu qu'il s'agit là de la voie à suivre pour le monde agricole, ce producteur aux multiples facettes va même plus loin dans sa réflexion : pour lui, le futur de l'énergie se trouve dans l'agriculture. Entretien.

Pourquoi vous êtes-vous tourné vers la biométhanisation ?

Nous avons réalisé un audit énergétique en 2012 pour mesurer la consommation en électricité de nos différents postes de production. Comme nous nous en doutions déjà à l'époque, notre installation laitière était très énergivore. À partir de là, nous avons commencé à réfléchir à des alternatives pour réduire notre consommation d'énergie. Puisque nous travaillons dans un système de polyculture-élevage, la biométhanisation nous est apparue comme étant la meilleure solution pour atteindre cet objectif.

Diriez-vous que vous avez réduit durablement votre consommation énergétique depuis que vous vous êtes lancé dans la biométhanisation ?

C'est toujours difficile de faire une comparaison, car nos activités ont évolué avec le temps. Néanmoins, il est juste de dire que nos résultats s'améliorent toujours plus. Je dirais même que notre bilan est positif. Avec la biométhanisation, nous sommes vraiment dans une démarche circulaire. Plus notre production agricole est active, plus nous produisons de l'énergie.

Ce processus vous permet-il d'être autonome au niveau électrique ?

Cela serait possible, mais les limites du réseau nous en empêchent pour le moment. Nous pourrions encore en produire davantage avec l'installation de panneaux solaires si le réseau pouvait l'absorber. Ces limitations sont problématiques, car nous produisons de l'énergie gratuite qui ne peut pas être utilisée.

Y-a-t-il des prérequis à avoir pour se lancer dans la biométhanisation ?

Tous les déchets organiques sont méthanisables. Il existe donc de nombreuses possibilités selon le type d'agriculture pratiquée pour faire de la biométhanisation.

En plus de répondre à des enjeux énergétiques, la biométhanisation permet-elle de réduire votre empreinte carbone ?

C'est une des raisons qui nous a motivés à sauter le pas. Dans les faits, nous continuons à digérer ce que les animaux ont digéré une première fois. Voilà une vingtaine d'années que nous sommes inscrits dans un processus d'agriculture régénérative. La biométhanisation est donc une suite logique dans la manière dont nous travaillons. Grâce à cela, nous avons, par exemple, réduit la quantité d'engrais que nous achetons.

L'agriculture est-elle l'une des solutions à notre avenir énergétique ?

J'en suis persuadé. Il y a un énorme potentiel, mais il n'est pas du tout exploité. Les agriculteurs sont, par essence, des capteurs d'énergie. Nous sommes donc capables de produire de l'énergie en permanence, et ce de façon circulaire. Je pourrais probablement alimenter des habitations voisines de la ferme si le réseau me le permettait. Malheureusement, les différentes politiques mises en place vont à l'encontre de l'exploitation de ce potentiel. Les parcelles cultivables sont de plus en plus réduites et je pense que les autorités évaluent mal, voire pas du tout, les alternatives que l'agriculture peut proposer. La technologie est là pour le faire et nous sommes prêts à l'utiliser.

Accompagner la transmission des fermes : un défi pour la Wallonie

Après avoir organisé des « cafés transmission », un Groupe de Travail du RwDR souhaite définir collectivement un cadre pour accompagner la transmission des fermes en Wallonie.

En 25 ans la Wallonie a perdu la moitié de ses agriculteurs comme la moitié de ses fermes et la superficie moyenne des exploitations a doublé, approchant aujourd'hui les 60 hectares. Cette situation entraîne une concentration accrue des moyens de production et une homogénéisation des modèles agricoles et des campagnes.

Avec un âge moyen de 55 ans dans le secteur et avec un taux de renouvellement très faible, l'enjeu de la transmission des fermes est immense pour pérenniser un paysage agricole dense et diversifié en Wallonie ; mais aussi pour préserver ces fermes en tant qu'unités de production fonctionnelles tout en évitant qu'elles ne partent à l'agrandissement à la fin de la carrière de l'exploitant. Il s'agit de maintenir un maillage dense de fermes épanouies dans les campagnes wallonnes, et d'optimiser le renouvellement des générations en agriculture.

Mais alors même qu'il y a urgence, réussir la transmission de sa ferme relève du parcours du combattant pour l'agriculteur. Bien qu'il existe une série d'outils et d'opérateurs pour accompagner les projets d'installation, il n'existe aucun dispositif permettant d'accompagner les candidats cédants à la transmission de leurs fermes en Wallonie, ni de structure qui travaille spécifiquement avec ce public-cible.

Dans d'autres pays européens, il existe des dispositifs qui proposent de la sensibilisation, de l'information et de l'accompagnement des cédants dans leurs projets, allant parfois jusqu'à l'identification du repreneur et le suivi concret du couple cédant-repreneur.

Face à ces constats et ces défis, des partenaires du RwDR réunis au sein du Groupe de Travail « Transmission » ont décidé d'entreprendre une démarche pilote de recherche-action, à savoir la mise en œuvre de « cafés transmission ».

Quatre cafés transmission ont ainsi été organisés en février et en mars : à Marche-en-Famenne, Ath, Walcourt et Wavre. Structurées autour des témoignages clés d'agriculteurs en cours de cession-reprise ou ayant vécu cette expérience, ces rencontres ont permis à des cédants et des repreneurs potentiels d'échanger en toute convivialité et de discuter de leurs questionnements et de leurs besoins : Comment identifier un repreneur ? Comment gagner la confiance d'un cédant ? Quelle est la valeur de ma ferme ? Comment évaluer mon projet ? Qui peut m'aider et en quoi ? Comment céder mes baux ? Quand et comment dois-je commencer à organiser la transmission de ma ferme ? Puis-je continuer à habiter ma ferme ? Est-ce qu'il est possible de tester mon activité avant de reprendre ? ...

Fort des enseignements issus de ces cafés transmission, l'objectif du GT est désormais de définir collectivement un cadre wallon d'accompagnement de la transmission ou à tout le moins de proposer des pistes d'actions au Gouvernement wallon en s'appuyant sur la connaissance partagée et approfondie des besoins des cédants et des repreneurs.

Et nul doute que, dès cet automne, de nouveaux cafés transmission seront organisés sur le territoire wallon !

Découvrez tous les partenaires impliqués dans le GT Transmission du RwDR :

- FUGEA
- FJA
- Terre en vue
- Agricall
- Ratav
- GAL Pays des Condruses
- GAL Pays de Herve
- GAL Entre-Sambre-et-Meuse
- Credal
- Creajob
- HEPL La Reid
- Brabant wallon Agro-Qualité
- La Botte Paysanne
- Sowacess
- Ceinture alimentaire liégeoise



PORTRAIT

La ferme « Au clair de lait »

Au moment de l'interview, cela faisait à peine deux mois que Claire Vanhoomissen était installée aux commandes de son exploitation. « *Je suis dans le bain* », nous dira-t-elle d'entrée de jeu. Et quel bain ! À 30 ans à peine, elle s'est lancée dans la production de fromages et de glaces, en reprenant la ferme d'un agriculteur arrivé à la retraite.

Vétérinaire de formation, Claire a toujours voué une grande passion pour les animaux. Une passion dont elle voulait vivre et qui s'est renforcée tout au long de ses études, que ce soit lors de stages ou jobs de vacances, ou lors de son séjour linguistique en Irlande.

Durant son parcours d'installation, un ami de Claire la met en contact avec un agriculteur de 67 ans qui souhaite remettre son exploitation. « *Cela faisait 4 ans que je cherchais* », nous raconte-t-elle. « *Cette*

rencontre, c'est à la fois un peu de chance et le résultat d'un travail de longue haleine. J'avais visité de nombreuses fermes et imaginé bien d'autres projets avant de poser mes valises à Barvaux-Condroz. »

Lancer son exploitation, ce sont des défis à la pelle qu'il faut relever coup sur coup. « *Il faut traire, transformer, trouver les créneaux de vente, régler toutes les démarches administratives... Sans oublier les couacs de lancement, avec une salle de traite qui tombe en panne et des pièces de rechange qui n'arrivent pas.* » La vie d'une jeune entrepreneuse, en somme.

Il y a quelques mois, Claire a participé à un « Café transmission ». Cette initiative du Réseau wallon de Développement rural et de ses partenaires permet à des agriculteurs et agricultrices en fin de carrière de rencontrer des candidats repreneurs. « *J'y suis allée comme témoin,*

pour y raconter mon parcours et la concrétisation de mon projet. Je vous avoue que j'aurais vraiment bien apprécié participer à ce genre de cession lorsque je cherchais une ferme à reprendre. »

Et comment s'est déroulé le passage de flambeau avec l'ancien agriculteur ? « *Ce n'était pas évident* », nous avoue Claire. « *J'ai d'abord racheté l'étable et il continue à occuper le corps de logis. Au début, il a fallu se mettre d'accord sur notre mode de fonctionnement. Trouver le juste équilibre entre la place qu'il pouvait prendre et celle que je voulais lui laisser. Puis, nous avons deux manières de fonctionner différentes. On a beaucoup échangé. Il m'a aidée, il m'a conseillé, mais j'ai aussi su le convaincre que les méthodes que je voulais appliquer étaient les bonnes. Maintenant, il reste impliqué et présent. Au final, cela reste une riche et fabuleuse aventure humaine.* »

1^{er} Festival de l'Agriculture sociale : un beau succès

Le samedi 30 avril 2022 a eu lieu le premier Festival de l'Agriculture sociale au sein de l'Abbaye de Floreffe. Un véritable succès pour cette première édition destinée à faire découvrir et fêter l'accueil social en ferme.

C'est sous un soleil d'avril que le Festival a ouvert ses portes : les premiers visiteurs ont alors pu profiter d'un petit-déjeuner solidaire. Rapidement, nombreuses animations ont commencé à battre leur plein : en ouverture officielle de la journée, la projection d'une intervention de Olivier de Schutter, d'un film sur l'agriculture sociale telle qu'elle est pratiquée en Wallonie, et une animation participative sur les enjeux actuels de l'accueil social en ferme.

Pendant qu'au sein de l'ancienne meunerie on débattait sur l'agriculture sociale et ses défis, les visiteurs commençaient à affluer un peu partout dans l'Abbaye pour assister aux activités de la matinée : théâtre de marionnettes, jeux anciens, atelier pain, ... De nombreuses animations avaient été pensées pour toute la famille, et les cris d'enfants ont résonné gaiement durant toute la journée dans la cour de l'Abbaye.

Mais attention, il ne s'agissait pas uniquement de distraire les visiteurs lors de cette journée : l'objectif affiché était clair, celui de faire découvrir une pratique répandue et pourtant encore trop peu connue, l'accueil social à la ferme. Un accueil de public fragilisé (handicap, autisme, burn out, ...) qui participe à la vie et aux activités quotidiennes de l'agriculteur-trice, et se reconnecte aux cycles de la nature, par le biais d'activités manuelles simples souvent au contact des animaux. Afin de faire découvrir l'agriculture sociale, une

salle entière était consacrée aux 17 projets pilotes wallons dédiés à cette thématique.

Et pour les plus assidus, ce sont deux tables rondes intitulées « Vers la prescription de soins verts » qui se sont tenues durant la journée. La première présentée par les Dr Benoît Gillain (CSPOTTignies) et Dr Renaud Jammaer (CHSA Lierneux), et la deuxième par le Dr François Tirtiaux (Nos Oignons) et le Pr Marc Mormont (ULiège). L'occasion de tenir des échanges plus pointus sur l'intérêt, mais aussi l'avenir de l'accueil social en ferme.

Évidemment, les artistes étaient de la partie pour ce premier Festival au travers de concerts, spectacles de danse, manifestations théâtrales, bal folk... On retiendra notamment, dans la série de concerts, ceux du « Providence Band », un groupe de musique composé de jeunes et d'adultes accueillis dans le cadre du projet « Agriculture sociale en Pays de Gaume » de l'IMP La Providence d'Etalle.

Le Festival avait également fait le pari d'un lieu légèrement excentré de l'Abbaye : les Jardins d'Hamptia, qui ont accueilli de nombreuses activités. Visite du potager agro-écologique, grainothèque, bourse aux plantes et donnerie, stand sur les projets d'autonomie alimentaire de Floreffe en Transition, découverte des petits animaux de la Ferme du Château d'eau, yoga...

Plus de
1000 visiteurs

7 concerts

5 projections

8 expositions

25 artistes

50 artistes

Plus d'infos :

www.festivalagriculturesociale.be

Découvrez également les captations, photos, et l'after movie de la journée sur www.festivalagriculturesociale.be/photos-2022



Route de l'Innovation « Maraîchage »

Dans la foulée des deux précédentes « Routes de l'Innovation » (l'une dédiée à l'autonomie des exploitations agricoles en 2018-2019, l'autre à la coopération dans les nouveaux circuits agro-alimentaires en 2020-2021), il est apparu pertinent d'en articuler une spécifiquement autour du maraîchage diversifié sur petites et moyennes surfaces.

Le maraîchage sur petites ou moyennes surfaces, dans la diversité de ses produits et de ses pratiques, s'inscrit, en effet, dans une perspective de développements agricole et rural durable. De plus, ce secteur contribue à étoffer la filière des fruits et des légumes frais, aujourd'hui largement déficitaire en Wallonie, à diversifier et à rendre plus résilientes les exploitations existantes ou encore à en faciliter la transmission. Il constitue aussi une opportunité pour l'emploi local et pour une agriculture territoriale. Enfin, c'est une clé pour la relocalisation de l'alimentation, et un rapprochement entre agriculteurs et consommateurs. En ce sens, le maraîchage diversifié sur petites et moyennes surfaces rencontre les objectifs des politiques menées aux diverses échelles territoriales.

La Route de l'Innovation « Maraîchage » avait pour ambition d'élaborer, de façon collégiale et étape par étape, des réponses opérationnelles et des recommandations institutionnelles afin de soutenir ce développement du maraîchage sur petites ou moyennes surfaces en Wallonie, et d'éclairer la question générale : « Quelles stratégies pour le maraîchage durable sur petites et moyennes surfaces en Wallonie d'ici 2030 ? »

Le RwDR et ses partenaires (à savoir le Groupement des Maraîchers Diversifiés Bio, l'asbl Crabe, Biowallonie, la FUGEA, les Fermes universitaires de l'UCLouvain) ont ainsi conçu un processus en six étapes autour de thématiques prioritaires.

Il en ressort qu'en matière de **mise en réseau** il est important d'inscrire son projet dans un collectif pour lui donner davantage de chances de réussite. La mise à disposition de techniciens « facilitateurs » chargés de créer du lien et de favoriser le réseautage entre les différents maillons a aussi montré d'excellents résultats en province de Liège. En matière d'emploi, la constitution de nouveaux groupements d'employeurs dans le secteur du maraîchage (et activités connexes) pourrait également soutenir la production tout en créant du lien.

Du côté de la **formation** et du **conseil**, une meilleure coordination des structures déjà présentes sur le terrain et de leurs programmes et prestations offrirait davantage d'efficacité et de synergies, et ce avec des moyens appropriés. Aussi, l'accent devrait être davantage mis sur les stages (itinérants ?), les expériences de terrain et leur suivi.

L'**accès à la terre** est l'un des principaux obstacles au déploiement de ce secteur en Wallonie. Bien souvent, les maraîchers occupent des terrains de manière (très) précaire. Un élément primordial reste de communiquer en toute transparence avec le propriétaire. Il est aussi important d'encourager les différents propriétaires publics à adapter leur cahier de charges pour l'octroi de baux selon la législation sur le bail à ferme. De plus, le maraîchage constitue une diversification des exploitations agricoles « classiques ». Cela doit amener les différents intervenants à formaliser des sous-locations de manière légale. Et il peut être une porte d'entrée à une reprise dans un contexte de perpétuelle érosion du nombre de fermes et d'exploitants.

Différents dispositifs facilitent aussi l'installation de nouveaux maraîchers. On citera, entre autres, les fermes partagées et les espaces-tests « maraîchage ». Ces derniers sont des tiers lieux qui permettent à des maraîchers de développer une activité en grandeur réelle, sur une durée déterminée et dans un cadre limitant la prise de risque. Cette logique pourrait être approfondie en donnant la possibilité d'une installation (plus) pérenne aux candidats maraîchers.



On entend souvent qu'il y a autant de **modèles socio-économiques** que de maraîchers. Le « Community-supported agriculture » (CSA) et la commercialisation par auto-cueillette s'avèrent assez efficaces avec un système d'abonnement qui permet aux producteurs de fidéliser les consommateurs et d'assurer leur chiffre d'affaires en début d'année. Dans tous les cas, il convient de bien anticiper son modèle et chaque maillon de sa filière, d'où l'importance du réseautage.

Bien que certains modèles permettent d'alléger la **logistique**, la **distribution** et la **commercialisation**, on a vu que la logistique interne tout comme la commercialisation constituaient généralement des postes extrêmement chronophages. En termes de débouchés, les cantines de collectivités sont tout autant un levier pour le secteur du maraîchage qu'un réel défi. Les volumes et la régularité d'approvisionnement nécessitent en effet de se regrouper entre producteurs et, bien souvent, de disposer d'infrastructures de **transformation** et de stockage pour répondre à leurs besoins. Des centrales logistiques permettraient ainsi de regrouper les fruits & légumes et d'améliorer les flux de produits. D'autres outils et services pourraient également venir s'y greffer (transformation, conditionnement).

La **communication** reste un élément déterminant des filières de produits locaux et de circuits courts. La grande distribution l'a parfaitement compris et y alloue des budgets conséquents. En ce sens, toutes démarches visant à davantage de transparence et de cohérence quant aux valeurs portées par le secteur vis-à-vis des consommateurs (ex. labellisation de magasins) devraient être soutenues.

Il est aussi utile d'affirmer avec force l'identité du secteur, de mettre en avant les valeurs qu'il défend, de communiquer pour qu'il se réapproprie la commercialisation des produits locaux en dénonçant les pratiques de la grande distribution, de retrouver le contrôle. Il s'agit là d'un enjeu de société majeur.

Bien d'autres enseignements ont pu être tirés de cette nouvelle Route de l'Innovation. Autant d'enseignements qui conduisent à formuler des recommandations à l'attention du secteur lui-même, mais aussi auprès des institutions afin de rendre plus efficaces les dispositifs de soutien au maraîchage diversifié et qu'il contribue à l'essor de véritables territoires alimentaires ainsi qu'à leur cohésion en Wallonie.

Plus d'infos :
tinyurl.com/RIMdocs



INFORMATIONS PRATIQUES

CELLULE D'ANIMATION DU RÉSEAU WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Rue de Liège 83
4357 Limont (Belgique)
Tél./Fax : +32 19 54 60 51
info@reseau-pwdr.be
www.reseau-pwdr.be

NOTRE ÉQUIPE

**Benoît Delaite, Jérôme Mabilie,
Jean-Noël Degeye et Laurent Turneer :**

chargés de mission en charge de l'animation
des groupes de travail thématiques.

+32 19 54 60 51

Émilie Bievez : plaque-tournante de
l'information entre les membres du Réseau et
l'équipe de la CAR, elle est responsable de la
gestion administrative et logistique.

e.bievez@reseau-pwdr.be

+32 19 54 60 51

Cécile Nusgens : chef de projet chez Cible
Communication, gère la réalisation
des supports de communication.

cecile.nusgens@cible.be

+32 4 387 87 03

Xavier Delmon : coordinateur de l'équipe,
il a en charge les aspects de gestion
quotidienne de la cellule. C'est également lui
qui anime la Commission permanente.

x.delmon@reseau-pwdr.be

+32 495 77 93 96

Coralie Meurice : responsable de la
communication au sein du Réseau,
elle coordonne les différents supports
de communication du RwDR (site web,
publications écrites, vidéos, ...).

c.meurice@reseau-pwdr.be

+32 19 54 60 51

+32 488 95 55 52

Le numéro 52 de Ruralités est imprimé en 4000
exemplaires, distribués gratuitement au monde
rural en Wallonie et en Europe.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :
Xavier Delmon, Coralie Meurice, Kevin Reynaerts,
Christophe Servais, Alexandre Zune,
Charline Lahaye.

Crédits photos : Arnaud Siquet, Coralie Meurice
- CAR, Jean-Noël Degeye - CAR, Xavier Delmon
- CAR, Benoit Delaite - CAR, GAL Culturalité,
Vincent Colson, Etienne Allard.

Éditeur responsable : Xavier Delmon,
83 rue de Liège - 4357 Limont



Wallonie

Fonds européen agricole
pour le développement
rural : l'Europe investit dans
les zones rurales.



Logo
PEFC